

Cour d'Appel de Versailles

Tribunal judiciaire de Nanterre

Jugement prononcé le [REDACTED]

11ème chambre correctionnelle

N° minute : [REDACTED]

N° parquet : [REDACTED]

Journal des Minutes du Greffe du tribunal  
judiciaire de Nanterre

## JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Nanterre le VINGT-QUATRE  
JUN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,

composé de Madame IHUELLOU Anne, vice-président, présidente du tribunal  
correctionnel désignée conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du  
code de procédure pénale.

Assistée de Monsieur CHANDELIER Pacôme, greffier,

en présence de Monsieur MEVELLEC Laouen, substitut,

a été appelée l'affaire

### ENTRE :

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et  
poursuivant

### PARTIE CIVILE :

N° [REDACTED] 0  
S [REDACTED]

ET

### PARTIE INTERVENANTE :

Société PACIFICA

Représentée par [REDACTED]

ET

[REDACTED]

comparant assisté de Maître JOSSEAUME Rémy avocat au barreau de Paris.

### PAR CES MOTIFS

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et contradictoirement à l'égard de [REDACTED]

### SUR L'ACTION PUBLIQUE :

**FAIT DROIT** aux conclusions de nullité et **ANNULE** la mesure de l'état alcoolique